

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT
de
THIONVILLE

COMMUNE
de
MOYEUVRE PETITE

PROCES-VERBAL

Séance ordinaire du 10 octobre 2025 à 18 heures 30

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, STOLLER, NINFEI, LEONARD, DI
NATALE, CRISTINI
Mmes BODILAHY, SCHMITT

Absent avec procuration: Mme ROBERT

Absent sans procuration :

Secrétaire de séance : M. STIBLING

Quorum : atteint

Date de convocation : 30 septembre 2025

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
 - 2- Groupement de commande pour l'achat de gaz naturel – convention avec la CCPOM
 - 3- Sécurité au croisement route d'Hayange/rue du Moulin
 - 4- Divers
-

1) Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Il n'y a pas de remarques. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.
Le Maire arrête le procès-verbal.

2) Groupement de commande pour l'achat de gaz naturel – convention avec la CCPOM

Le Maire présente la convention.

2025-10-10-01 CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL DE 2026 A 2029 ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE ET SES COMMUNES MEMBRES – ADHÉSION DE LA COMMUNE

Conformément à l'article L.441-1 du Code de l'énergie, tous les consommateurs de gaz naturel peuvent choisir un fournisseur de gaz sur le marché libéralisé.

Les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres de marché. Toutefois, pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques, et notamment les collectivités territoriales, doivent recourir aux procédures prévues par la réglementation relative à la commande publique pour sélectionner leurs prestataires, conformément aux dispositions de l'article L.441-5 du Code de l'énergie.

La fin des tarifs réglementés du gaz pour les professionnels étant intervenue le 1^{er} décembre 2020, toutes les entreprises et collectivités doivent désormais souscrire à une offre de marché.

Dans ce contexte, la communauté de communes souhaite poursuivre la démarche de mutualisation engagée en 2015, reconduite en 2017 puis en 2021, par la mise en place d'un nouveau groupement de commandes, afin de mutualiser les procédures permettant de rendre plus efficientes les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque entité et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires avec une prestation de service de qualité pour l'ensemble des adhérents.

Le dernier marché subséquent arrivant à échéance le 31 décembre 2025, toutes les communes de la CCPOM ont été consultées pour l'adhésion à ce nouveau groupement, à compter du 1^{er} janvier 2026, dix d'entre elles ont souhaité participer à cette démarche.

Le groupement sera donc constitué par la CCPOM, AMNEVILLE, BRONVAUX, CLOUANGE, MARANGE-SILVANGE, MOYEUVRE-GRANDE, MOYEUVRE-PETITE, PIERREVILLERS, ROMBAS, ROSSELANGE et SAINTE-MARIE-AUX-CHENES.

Le projet de convention soumis, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, a pour objet de constituer un groupement de commandes entre les personnes publiques précitées, pour l'achat et la fourniture de gaz avec des services associés, et d'en déterminer les modalités de fonctionnement (Projet joint en annexe).

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM) est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes, avec la qualité de pouvoir adjudicateur qui sera chargé d'organiser l'ensemble des procédures définies dans la convention (accord cadre et marchés subséquents).

Une commission d'appel d'offres du groupement devra également être instaurée conformément à la réglementation en vigueur. Elle sera composée d'un représentant élu de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ou d'un représentant pour chacun des autres membres désignés selon les modalités qui leur sont propres. Cette commission sera présidée par le représentant du coordonnateur du groupement.

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer au groupement de commandes entre la CCPOM et dix de ses communes membres à compter du 1^{er} janvier 2026, pour l'achat de gaz naturel entre 2026 et 2029,

- Accepte le projet de convention constitutive joint en annexe, et autorise le Maire à signer cette convention,
- Désigne Monsieur Fabrice STIBLING en qualité de membre de la commission d'appel d'offres du groupement.

3) Sécurité au croisement route d'Hayange/rue du Moulin

Reprise de la discussion initiée lors du précédent conseil municipal.

Les élus ont réalisé des tests de visibilité au niveau de ce croisement. Ils ont constaté que si le virage est pris trop sur la gauche, la visibilité est très mauvaise il faut donc se décaler bien à droite pour prendre ce virage en toute sécurité.

Aussi, le conseil municipal décide la réalisation d'un marquage au sol de type zébrures au bout de la rue du Moulin. En complément, il décide également la réfection des passages piétons et des bandes stop sur toute la commune.

Ces travaux seront inscrits au budget 2026.

4) Divers

- Nettoyage du cimetière

Les élus disponibles se retrouveront samedi 18 octobre et si besoin samedi 25 octobre pour nettoyer le cimetière.

Rendez-vous à 8h en mairie.

- Remplacement de la chaudière de l'école

Présentation du 1^{er} devis reçu : entreprise Chaleur Service +, montant de 27 095,53 € TTC.

En attente de deux autres devis.

- Borne de recharge et place handicapée.

Le Maire informe le conseil que la borne de recharge est opérationnelle.

Le panneau informant d'une place handicapée a été installé à côté de la borne de recharge. Reste à réaliser le marquage des logos.

Le Maire,
C. SCHWEIZER



Le secrétaire,
F. STIBLING



FEUILLET DE CLOTURE DU Conseil municipal du 10 octobre 2025

DELIBERATIONS

2025-10-10-01 CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL DE 2026 A 2029 ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE ET SES COMMUNES MEMBRES – ADHÉSION DE LA COMMUNE

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, STOLLER, NINFEI, LEONARD, DI NATALE, CRISTINI
Mmes BODILAHY, SCHMITT

Absent avec procuration : Mme ROBERT

Absent sans procuration: